

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA SEMAINE EXTÉRIÈRE

Pour la première fois depuis le vote de la dernière loi militaire, le Reichstag vient d'avoir à examiner le budget de la guerre. L'occasion s'offrait pour le ministre d'exposer les efforts accomplis, les résultats obtenus, d'indiquer aussi, s'il le jugeait à propos, les lacunes constatées, peut-être même les sacrifices nouveaux à consentir. L'opposition, elle, pouvait manifester son hostilité à la réforme récente et obtenir en tout cas des engagements précis pour l'avenir. Le ministre de la guerre s'est acquitté de sa tâche au moins en partie ; les socialistes semblent s'être dérobés à leur rôle car ils n'ont obtenu aucune précision sur les projets attribués aux grands chefs de l'armée allemande.

Le ministre de la guerre a déclaré que le recrutement des contingents nouveaux s'était opéré sans aucune difficulté, il aurait même été amené à refuser 38.000 conscrits reconnus bons pour le service et le nombre des permissions accordées dans l'intérêt des familles aurait été plus considérable que l'an passé. On devine aisément ce qui se cache derrière ces chiffres et derrière ces constatations. La presse pangermaniste ne se gêne d'ailleurs pas pour en tirer de menaçantes déductions. Elle nous offre la perspective d'un nouvel effort militaire allemand, réponse nécessaire, à ses yeux, à la loi française de 1913 et à la réorganisation de l'armée russe !

Deux grandes ligues allemandes, la ligue militaire et la ligue contre la légion s'efforcent, par des moyens différents, de pourvoir à l'accroissement de l'armée par l'utilisation des conscrits reconnus bons et qui n'ont cependant pas été pris. La ligue militaire s'en prend à la loi de trois ans en France, aux mesures adoptées en Russie, pour proclamer l'insuffisance du système allemand de défense nationale et pour réclamer des effectifs plus considérables. La seconde s'efforce d'exciter l'opinion allemande par des spectacles grossiers destinés à provoquer l'indignation contre nos troupes d'Afrique. Ces inconvenances maladroites sont naturellement exploitées par certains journaux français qui se font une joie de relever et au besoin d'exagérer tous les incidents susceptibles de rendre plus malaisées les relations de notre pays et de l'Allemagne.

Il s'est trouvé au Reichstag un orateur pour dénoncer le sophisme à l'abri duquel on voudrait faire peser sur la France et sur la Russie la responsabilité du nouvel effort annoncé par certains allemands sans que le gouvernement impérial se décide à prononcer la parole qui rassurerait tous ceux qui se demandent à quelles misères la course aux armements finira par conduire l'Europe civilisée.

Il est des vérités qu'il ne faut pas se lasser de répéter. La loi française de trois ans, les formations nouvelles de l'armée russe constituent une réponse aux lois militaires allemandes qui en quelques années ont formidablement accru les effectifs de l'armée de Guillaume II. Ces lois allemandes, il n'est pas possible de prétendre qu'elles ont été provoquées par une initiative russe et au moins encore par un geste de notre pays. En 1905 nous avons réduit la durée du service militaire. En rapprochant plus étroitement de l'armée la nation nous avons montré que nous assignions à celle-ci un rôle défensif ; nous avons donné une nouvelle preuve — une fois de plus — de la sincérité de notre amour de la paix.

Cette volonté pacifique, nous l'avons manifestée en acceptant, dans les conditions que l'on sait, de nous rendre à Algésiras pour y soumettre à l'arbitrage d'une conférence internationale des questions que nous aurions pu résoudre dans le simple exercice d'une légitime souveraineté. Nous n'étions pas d'ailleurs à regretter ce geste de confiance dans notre bon droit.

Et lorsque après le coup d'Agadir le gouvernement français engagea avec l'Allemagne des pourparlers longs et singulièrement délicats, ne donna-t-il

pas un précieux exemple de sang-froid ?

Rappelez-vous la nervosité d'une partie de l'opinion française, les exigences des coloniaux allemands, les excitations détestables de l'impérialisme germanique. Et cependant gardant son sang-froid le Parlement républicain sanctionna l'accord de novembre 1911, qui aurait dû être le point de départ des relations, sinon amicales, du moins correctes et cordialement loyales. Le mécontentement même des deux parties en présence ne disait-il pas clairement qu'aucune des deux n'avait été lésée dans ses intérêts essentiels.

Pendant la crise balkanique, à une heure où si nous avions eu le goût de l'aventure nous aurions pu sans doute profiter des difficultés graves auxquelles se heurtaient deux, au moins, des puissances de la Triple Alliance n'est-ce pas nous encore qui avons le plus utilement travaillé à dissiper des malentendus et à maintenir l'accord européen ?

Et cependant nous avons pu assister à ce spectacle déconcertant. Après chacune de ces crises où la France donnait des preuves évidentes et parfois matérielles de sa volonté de maintenir la paix, l'Allemagne procédait à un renforcement numérique de son armée. Comment aurions-nous pu demeurer indifférents devant de tels faits ? N'y avait-il pas d'autre moyen que celui auquel nous nous sommes arrêtés, d'accroître la puissance de notre armée ? Ce n'est pas ici la question, ce qui demeure, ce qui reste incontestable c'est que ce n'est pas de gaité de cœur, sous la poussée de je ne sais quelle frénésie militariste, sous l'empire d'une sorte de mégalomanie nationaliste que nous nous sommes imposés des sacrifices extrêmement lourds.

T. STEEG,  
Sénateur de la Seine.  
Ancien ministre.

## LA MANIÈRE DOUCE

Un chirurgien fameux, excellent homme, mais bien connu pour ses « sorties » inopinées et un parler tonitruant, venait de conclure, chez une blessée, après l'examen d'usage, à la nécessité de l'intervention chirurgicale :

— « Vous l'habituez, en douce, à l'idée qu'on lui coupe le bras ! » s'exclama-t-il par mégarde à haute et intelligible voix, en se retournant vers son interne.

Puis, affolé au spectacle de la malade aux trois quarts morte d'angoisse :

— « Et surtout avec les plus grands ménagements ! » ajouta-t-il.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

Dimanche Taza a été occupée. Arrivé le 7 mai à Souk-El-Arba-de-Taza, où il a rejoint le général Gouraud, le général Lyautey s'est rendu le 8 à Zrarka, poste situé à quinze kilomètres à l'est du premier. C'est là que se trouvent les avant-postes de la colonne Gouraud. Bien que la mort du Roghi, le faux Bou-Hamara, battu l'autre jour par le général Gouraud, soit confirmée, et que cet événement produise dans tout le Maroc septentrional un effet considérable, des rassemblements menaçants continuent à se presser autour de Zrarka.

En conséquence, le général Lyautey a donné au général Gouraud l'ordre de pénétrer le 10 mai sur le territoire de cette tribu, dans la direction de Taza. Le même jour, le général Baumgarten a débouché de M'Cou dans le Maroc oriental, où la colonne Pierron est concentrée depuis quelques jours, et s'est porté d'une traite jusqu'à Taza. Enfin, le général Henrys a également reçu l'ordre, à Méquinez, de coopérer dans le pays Zaïan, avec la colonne Blondlat, afin de maintenir les Beni-M'Guild ralliés, d'inquiéter les dissidents ; en un mot,

de décongestionner la région où opèrent les généraux Gouraud et Baumgarten.

Le général Lyautey est rentré à Fez. Il en est reparti lundi pour rejoindre le général Gouraud et prendre la direction générale des opérations.

### L'occupation de Taza

Voici quelques détails sur l'occupation de Taza :

Le général Baumgarten, commandant les troupes, annonce qu'il est entré à Taza dimanche à midi. Les indigènes, surpris par la marche rapide de nos troupes dans la nuit, ont peu résisté, mais les Beni-Oudjam ayant eu le temps de se ressaisir ont défendu énergiquement les abords de la ville. Nous avons eu quatre tués et treize blessés. L'attitude des habitants de la ville est excellente.

Les pertes de l'ennemi sont difficiles à évaluer, mais elles doivent être importantes. La nouvelle de l'entrée des Français à Taza répandue a causé une vive impression de joie. Elle a produit un effet considérable sur l'esprit des indigènes.

### Le 2<sup>e</sup> tour de scrutin

Sur les 217 députés mis en ballottage, 22 ne se sont pas représentés au second tour de scrutin, savoir :

2 progressistes : MM. Toy-Riot (Briançon), et Lannes de Montbello (Marne).

3 républicains de gauche : MM. Fr. Deloncle (Castellane), Frayssat (Grasse), et Soussial (Marmande).

4 radicaux : MM. Lalanne (St-Sever), A. Denis (Toul), Dupont (Montmorillon), et Marquet (Rochecourt).

2 radicaux-socialistes : MM. Maison (Riom-deuxième), et Dusevel (Doullens).

9 radicaux-socialistes unifiés : MM. Berniolle (Troyes-première), Delmas (Ussel), Pierre Charles (Beaune), Bourguet (Le Vigan), Massé (Nevers-première), Potté (Lille-cinquième), Dron (Lille-huitième), F. Buisson (Paris 13<sup>e</sup> arrondissement, 2<sup>e</sup> circonscription), et Paris (Cochinchine).

2 républicains socialistes : MM. Frayssinet (Castelsarrasin), et Correil (Toulon-troisième).

Par contre, un député sortant, M. Trouvé, républicain radical (Haute-Vienne), qui ne s'était pas représenté au premier tour, a posé sa candidature au second.

Le nombre des députés sortants qui sont soumis au scrutin de ballottage est de 193. Le premier tour de scrutin, toutes rectifications faites, avait donné les résultats suivants :

Conservateurs réélus, 23 ; nouveaux, 9 ; total, 32.

Action libérale réélus, 21 ; nouveaux, 6 ; total, 27.

Progressistes réélus, 46 ; nouveaux, 8 ; total, 54.

Républicains de gauche réélus, 39 ; nouveaux, 13 ; total, 52.

Républicains radicaux réélus, 25 ; nouveaux, 2 ; total, 27.

Radicaux-socialistes réélus, 5 ; nouveaux, 5 ; total, 10.

Radicaux-socialistes unifiés réélus, 75 ; nouveaux, 15 ; total, 90.

Républicains socialistes réélus, 17 ; nouveaux, 0 ; total, 17.

Socialistes unifiés réélus, 35 ; nouveaux, 5 ; total, 40.

Totaux : réélus, 286 ; nouveaux, 63 ; total général, 349.

Un résultat, celui de la Martinique, deuxième circonscription, n'a pas été proclamé.

Rappelons que la composition de la dernière Chambre était la suivante :

Conservateurs, 29 ; action libérale, 34 ; républicains progressistes, 83 ; républicains de gauche, 77 ; radicaux radicaux, 90 ; radicaux-socialistes unifiés, 175 ; républicains-socialistes, 42 ; socialistes unifiés, 67.

## Ce que les partis gagnent et perdent

Le ministère de l'intérieur communique la statistique suivante :

Pour le deuxième tour de scrutin : Sièges à pourvoir, 252 ; résultats parvenus, 250.

Manquent les résultats de deux circonscriptions : Sénégal et Cochinchine.

En outre, un résultat non proclamé du premier tour : Martinique (1<sup>re</sup>).

Sont élus :

Réactionnaires, 14 ; progressistes, 10 ; Fédération des gauches, 9 ; républicains de gauche, 22 ; radicaux et radicaux-socialistes, 116 dont 99 unifiés ; républicains socialistes, 16 ; socialistes unifiés, 62 ; indépendant, 1.

Total, 250.

Les réactionnaires gagnent 9 sièges et en perdent 6. Gain, 3.

Les progressistes gagnent 3 sièges et en perdent 24. Perte, 21.

La Fédération des gauches gagne 4 sièges et en perd 20. Perte, 16.

Les républicains de gauche gagnent 3 sièges et en perdent 14. Perte, 11.

Les radicaux et radicaux-socialistes gagnent 42 sièges et en perdent 18. Gain, 24.

Les républicains-socialistes gagnent 5 sièges et en perdent 6. Perte, 1.

Le gain des socialistes unifiés est de 33 sièges.

### Les nouveaux sièges

On sait que dix sièges nouveaux ont été créés. Ces sièges sont échus à :

1 conservateur, M. Lasies, Paris (6<sup>e</sup> arrondissement) ;

1 membre de l'Action libérale, M. Vieillard (Haut-Rhin) ;

2 progressistes : MM. Galli, Paris (4<sup>e</sup> arrondissement) et Leredu, Pontoise (3<sup>e</sup> arrondissement) ;

5 socialistes unifiés : MM. Soriaux, Béthune (5<sup>e</sup> arrondissement) ; Laval, Saint-Denis (2<sup>e</sup> arrondissement) ; Longuet, Sceaux (5<sup>e</sup> arrondissement), Morin, Tours, (2<sup>e</sup> arrondissement) et Lehey, Versailles (2<sup>e</sup> arrondissement) ;

1 socialiste révolutionnaire, M. Berthon, Toulon (2<sup>e</sup>).

Par contre, la suppression de cinq sièges a entraîné les pertes suivantes :

Pour l'Action libérale, un siège, Bergerac ;

Pour les progressistes, un siège : Domfront ;

Pour les radicaux-socialistes, un siège : Auxerre ;

Pour les radicaux-socialistes unifiés, deux sièges : Carcassonne et Beaune.

### Résultat général du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> tour

Sont élus :

Réactionnaires : au 1<sup>er</sup> tour, 67 ; au 2<sup>e</sup> tour, 14. Total, 81.

Progressistes : au 1<sup>er</sup> tour, 49 ; au 2<sup>e</sup> tour, 10. Total, 59.

Fédération des gauches : au 1<sup>er</sup> tour, 22 ; au 2<sup>e</sup> tour, 9. Total, 31.

Républicains de gauche : au 1<sup>er</sup> tour, 37 ; au 2<sup>e</sup> tour, 22. Total, 59.

Radicaux et radicaux-socialistes : au 1<sup>er</sup> tour, 120 dont 90 unifiés ; au 2<sup>e</sup> tour, 116 dont 98 unifiés. Total, 236 dont 188 unifiés.

Républicains socialistes : au 1<sup>er</sup> tour, 14 ; au 2<sup>e</sup> tour, 16. Total, 30.

Socialistes unifiés : au 1<sup>er</sup> tour, 40 ; au 2<sup>e</sup> tour, 62. Total, 102.

### Le doyen d'âge

M. de Maekau, député conservateur de l'Orne, qui, par suite du décès de M. Louis Passy, était devenu dans les derniers mois de 1913, le doyen d'âge de la Chambre qui s'en va, restera le doyen de la nouvelle Chambre. Il est né en novembre 1832.

Après lui, vient, par rang d'âge, M. Arthur Legrand, député conservateur de la Manche, né en octobre 1833.

Avant lui se plaçait M. Beauquier, député radical du Doubs, mais ce député ne s'est pas représenté aux élections qui viennent d'avoir lieu.

### Le Benjamin de la Chambre

Le plus jeune député de France, est M. Pierre-Etienne Flandin, qui vient d'être élu dans l'Yonne, à

Avallon, comme candidat de l'Alliance démocratique.

M. Flandin, fils du sénateur de l'Inde, est né à Paris le 12 avril 1889. Il a donc exactement vingt-cinq ans et un mois.

Après lui vient M. Raoul Angles, radical unifié, élu au premier tour de scrutin, dans l'arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes). Il est âgé de vingt-six ans et demi, étant né le 21 octobre 1887.

Enfin, M. Chaigne, élu également au premier tour, dans la Gironde, est âgé de vingt-sept ans.

Parmi les députés sortants battus nous relevons : MM. Paul Boncour, Javal, Rouanet, de Ramel, Joseph Reinach, Leroy-Beaulieu, Gheusi, Fournol.

La nouvelle Chambre entrera en fonctions le 1<sup>er</sup> juin.

## Les Diplomates de la Triple Entente tiennent d'importantes Conférences.

Le Standard apprend de la plus haute autorité que des conférences ayant une importance internationale considérable ont eu lieu à Londres pendant ces trois derniers jours. Elles sont en quelque sorte une suite aux entretiens qui eurent lieu à Paris pendant le récent voyage des souverains anglais entre sir E. Grey, M. Doumergue et l'ambassadeur de Russie, M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, et le comte de Beckendorff, ambassadeur de Russie, se sont entretenus avec sir E. Grey au Foreign Office, et on croit que ces conversations ont fait faire un nouveau progrès aux entretiens qui avaient eu lieu précédemment à Paris. Jeudi, M. Isvolski ambassadeur de Russie à Paris, est arrivé à Londres et a été invité immédiatement à assister à ces conférences. Bien qu'on attache le plus grand intérêt à ces entretiens, on ne croit pas qu'on en fasse connaître immédiatement le résultat.

### Un demi-million de faux mandats

Depuis un mois, de nombreux bureaux de poste de Paris et de province ont payé sur le vu de faux mandats-poste, une somme de près de 500.000 francs à d'habiles malfaiteurs. Ces mandats, régulièrement présentés, ne se distinguaient d'autres par aucun indice suspect. Tout était conforme au modèle officiel. Les numéros de série, les griffes du bureau expéditeur, le timbre à date de la poste, tout était admirablement imité. Les agents de l'administration ont payé sur le vu de titres d'un aspect si réellement authentique que seule la vérification bimensuelle faite à l'administration centrale a permis de découvrir le pot aux roses.

Grâce à ce pointage, on constata que tel bureau n'avait pas émis le mandat qu'on avait entre les mains, ou que tel autre en avait émis deux du même numéro. Dans le premier cas, le mandat payé était donc un faux mandat ; dans le deuxième cas, l'un des deux mandats en présence était également faux, mais lequel ? Pour s'assurer de la réalité du faux, il fallut procéder à un travail de comparaison des plus laborieux.

On put enfin découvrir quelques défauts de fabrication dont tout le personnel des postes, prévenu immédiatement par circulaire, connaît aujourd'hui le secret. Les faussaires, d'ailleurs, ne se contentaient pas de fabriquer des mandats, ils fabriquaient aussi des pièces d'identité. Convaincus que pour se faire payer des mandats de sommes variant entre 200 et 300 francs, des enveloppes de lettres paraîtraient insuffisantes, ils présentaient de faux extraits, faussement régularisés par la préfecture de police, du registre d'immatriculation des étrangers.

On n'a pas conservé d'autres traces de leur présence. Les postiers n'ont pu donner aucun signal. Un employé se souvient cependant de s'être vu refuser une pièce douteuse par l'un des faussaires. Presque tous les faux mandats ont été payés sur le même genre de pièces, à des noms étrangers, ce qui laisse à supposer qu'on a affaire à une bande d'escrocs internationaux.

## Tremblement de terre en Sicile

Un nouveau tremblement de terre s'est produit en Sicile. Les lignes télégraphiques et téléphoniques ayant été coupées, on n'est pas encore fixé sur l'étendue de la catastrophe. On sait cependant que la secousse s'est fait sentir sur une cinquantaine de kilomètres dans la région qui est située au sud-est de l'Etna, entre le volcan et la côte. De nombreux villages ont été dévastés, où les morts et les blessés sont nombreux.

Le théâtre du tremblement de terre actuel est situé dans une région plus méridionale que celle qui fut ravagée en 1908 (le littoral du détroit de Messine). Cependant, elle avait déjà été éprouvée à cette époque. La secousse sismique intéressa cette fois la contrée de Catane. C'est l'une des parties les plus peuplées et les plus riches de la Sicile.

La ville de Catane compte aujourd'hui près de 200.000 habitants, et la population de la province ne s'élève pas à moins de 800.000 âmes.

La ville d'Acireale, chef-lieu de district de la province du même nom, est à treize kilomètres au nord-est de Catane. Elle se trouve sur le versant sud-est de l'Etna, pente formée de lave basaltique à l'embouchure de la petite rivière Aio. Acireale a 25.000 habitants, et si l'on compte le district tout entier, 39.000 habitants. C'est une petite place industrielle où se fait un commerce actif.

On peut espérer cependant qu'aucune grande ville n'a été atteinte, et que le sinistre ne prendra pas les proportions gigantesques de la catastrophe de 1908, dans laquelle la ville de Messine avait été anéantie.

### Les villages dévastés

Une violente secousse de tremblement de terre a été ressentie dans les villages de Guardia, Mangano, Pisano et Zafferano.

La bourgade de Bongiaro a été détruite presque complètement. Le nombre des morts y est de dix, et les blessés sont au nombre de vingt.

On signale également des morts dans la commune de Pisano.

La bourgade de Linera est presque complètement détruite.

Il y a des dégâts dans les bourgades de Sante-Venerina, Santa-Maria, Degli, Ammalati, Guardia, Santa-Maria, Vergine, Cosentini et Penisi. Les dégâts seraient purement matériels et il n'y aurait aucune victime.

La secousse a été également ressentie à Linguaglossa, Via-Grande, Bianca-Villa et Belpasso.

### Les condoléances de la France

A la nouvelle de la catastrophe de Sicile le Président de la République a envoyé un télégramme de condoléances au roi d'Italie. Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a invité l'ambassadeur de France à Rome à exprimer au gouvernement italien les sympathies du gouvernement de la République.

### Un soldat alsacien devenu fou en prison

En décembre dernier, le conseil de guerre de Strasbourg condamnait aux arrêts moyens trois recrues alsaciennes du 99<sup>e</sup> d'infanterie, de Saverne, qui avaient confirmé à un journaliste de Strasbourg les propos orduriers que le lieutenant von Fortsner avait tenus sur le drapeau français.

Les arrêts moyens sont une dure punition. Les condamnés sont détenus isolément dans une cellule presque obscure. Ils couchent sur la dure, ne sortent dans le préau que deux fois par semaine, et ne reçoivent d'aliments chauds que tous les trois jours. L'un des jeunes Alsaciens, nommé Scheible, donna récemment des signes de troubles cérébraux. Une nuit, il se mit à chanter à tue-tête. Cela lui valut d'ailleurs des arrêts supplémentaires. Finalement, on l'envoya en observation à l'infirmerie, et là, on se rendit compte que le malheureux ne jouissait plus de la plénitude de ses facultés mentales. Chaque nuit, l'obsession des arrêts le reprenait. Alors il se levait et se blotissait sous le lit.

La famille a été avisée que Scheible était définitivement réformé.

## LE CONFLIT MEXICO-AMÉRICAIN

Les Etats-Unis vont à la conquête du Mexique, mais le président Wilson, qui se soucie peu de provoquer des récriminations internationales, se garde de brusquer les choses. De plus, il s'efforce de représenter comme rendue nécessaire, non par l'ambition des Etats-Unis, mais par les circonstances mêmes, l'invasion du territoire mexicain.

Le gouvernement a affrété onze transports, qu'il tient prêts pour l'embarquement de nouvelles troupes, mais l'ordre de les embarquer n'a pas été donné, sous prétexte qu'on ne veut pas, à Washington, ni inquiéter Huerta par l'envoi des renforts, ni prendre la responsabilité de provoquer une rupture de la trêve qui a été consentie par lui.

Le gouvernement de Washington envisage cependant cette rupture, et il prend toutes les dispositions pour pouvoir envoyer sans délai des renforts à la Vera-Cruz.

D'un autre côté, le général Funston, commandant le corps d'occupation de la Vera-Cruz, ayant seulement 4,000 hommes sous ses ordres, réclame des renforts d'urgence, et le ministre de la guerre appuie énergiquement cette demande en ajoutant que si le général Funston était attaqué, il ne pourrait opposer une force suffisante aux Mexicains ; mais le président Wilson et M. Bryan, fidèles à leur système, répondent qu'il n'est pas encore temps d'envoyer les renforts demandés.

D'autre part, on annonce que c'est à la suite d'une intervention de M. Bryan que deux navires allemands, le « Kronprinzessin-Cecilie » et le « Bavaria », appartenant à la Compagnie Hamburg Amerika, et ayant à bord des munitions pour Huerta, ne les débarqueront pas.

Que va dire Huerta ?

## Petites Nouvelles

Saisi par une plainte pour abus de confiance, le parquet de Moutiers ouvrait récemment une information contre M. Kaffmann, banquier. A la suite d'un transport du parquet à son domicile particulier, à Aigueblanche, d'une perquisition et d'une vérification des livres, un mandat d'arrêt a été délivré contre Kaffmann, qui a été arrêté et écroué.

Le nommé Rayman qui doit être prochainement confronté à la frontière belge, avec divers complices pour vol de tableaux et d'objets d'art, a pendant son séjour à la Santé, fait un héritage d'un million.

On annonce la mort, à l'âge de soixante-seize ans, du vice-amiral Humann, grand officier de la Légion d'honneur. Le défunt était le fils de Jean-Georges Humann, ancien député de Strasbourg sous la monarchie de Juillet, et frère du général Humann, décédé il y a quelques années.

Le nouveau navire-hôpital « Sainte-Jehanne » a effectué, sur les bases de Groix, des essais très satisfaisants. Le navire, qui est mouillé en rade de Lorient, a été visité ce matin par l'amiral Perrin, préfet maritime, et par les principales autorités de Lorient.

Alors qu'il dînait en famille, à Béziers, M. Albert River aperçut soudain une tache rouge au plafond de sa salle à manger. Bientôt, des filets rouges rayèrent le mur. Il s'approcha : c'était du sang. En hâte, il se précipita à l'étage supérieur et il trouva M. Antoine Pinfort étendu sur son lit, la gorge trouée d'une balle. De la blessure, tout son sang s'était échappé, traversant le matelas, le sommier et le plancher. M. Antoine Pinfort était neurasthénique.

Un incendie a détruit 90 maisons dans la ville de Kopyz ; 75 ma-

gasins et 4 synagogues ont été également la proie des flammes ; 200 familles sont dans le dénuement.

Cet incendie est l'œuvre d'un individu qui a été arrêté et a avoué son crime.

## CAUSERIE

### La Caisse Nationale d'Epargne

Créée par la loi du 29 avril 1881, sous la garantie de l'Etat, la Caisse d'épargne postale, maintenant appelée Caisse nationale d'Epargne, a eu, en 33 ans, un rapide et constant développement, qui n'a eu un temps d'arrêt qu'en 1912, époque à laquelle a sévi sur la généralité des Caisses d'épargne une crise dont certainement on n'a pas perdu le souvenir.

L'avois des déposants qui, en 1882, était de 47.601.631 fr. s'élevait dix ans après à 616.393.425 fr. ; en 1902, cet avoir atteignait plus d'un milliard et en 1912 il était de 1.745.563.726 fr.

Pendant l'année 1913, d'après les résultats acquis et les dernières prévisions, les versements auront été de 640.000.000 de fr. en chiffres ronds ; les remboursements de 630.000.000 de fr. et les intérêts capitalisés de 43.107.812 fr. ce qui dégage un avoir total au 31 décembre 1913 de 1 milliard 798.671.538 fr. 74.

Le budget de prévision de la Caisse Nationale d'Epargne pour 1914 prévoit que les versements seraient de 665.000.000 de fr., les remboursements de 635.000.000 de fr.

L'excédent des versements ressortirait à 30 millions de fr. ce qui, avec 44.817.758 fr. d'intérêts capitalisés, formerait un total de 1.873 millions 489.296 fr. 74.

Les frais d'administration qui, en 1890, n'étaient que de 1.945.898 fr. ont atteint en 1892 le chiffre de 8.486.465 fr. pour 7.717.540 opérations.

On voit par cette énumération quel développement a pris la Caisse nationale d'épargne. Ces chiffres paraissent la meilleure démonstration justificative que l'on puisse donner de son organisation. Mais ces résultats ne sauraient empêcher d'apporter à cette organisation les améliorations et perfectionnements nécessaires.

Y a-t-il possibilité de simplifier des formalités diverses imposées aux déposants, et celles auxquelles est soumise la manipulation de tous ces divers comptes avant d'arriver à la comptabilité centrale ?

L'administration centrale prétend que non ? Nous avouons que nous n'en sommes pas absolument persuadés, et qu'à notre avis la direction de la Caisse nationale d'épargne doit travailler à assouplir le bel instrument d'épargne nationale qu'est la Caisse d'épargne postale.

Il nous paraît enfin que l'Etat devrait diminuer sur certains points, notamment sur les frais de port des documents circulant par la voie postale, la contribution de la Caisse nationale qu'il met sur un pied d'égalité vis-à-vis des caisses ordinaires.

Son action s'harmonise très heureusement avec celle des Caisses d'épargne ordinaires, non seulement en suscitant entre elles et autres Caisses une heureuse émulation, mais encore en donnant satisfaction à un genre de clientèle qui ne pourrait s'accommoder de l'action purement locale des Caisses d'épargne ordinaires. Il n'est pas douteux que si le Parlement vote la proposition de loi qui élève à 3000 francs le montant total des dépôts, si le chiffre des opérations annuelles n'est plus limité à la somme de 1.500 francs, nous verrons les opérations de la Caisse nationale d'épargne et son avoir s'élever rapidement.

Jean LALOY.

## CHRONIQUE LOCALE

### RESTONS UNIS

S. V. P. !

Au lendemain des élections, nous ne voudrions pas ouvrir une polémique entre républicains.

Ce serait déplacé, car personne, plus que nous, ne désire l'union.

Mais il ne nous est pas possible de laisser passer, sans protester, le dernier entrefilet de l'Union Républicaine, entrefilet qui n'est qu'une suite à une série d'articles contre les radicaux.

Les radicaux sont, depuis longtemps, malmenés par notre confrère, qui, ce faisant, n'amènera pas l'apaisement qu'il paraît cependant désirer.

Ainsi l'Union voulant justifier sa politique, fait un rapprochement illogique.

Sous le titre de « Constatations agréables », notre confrère raconte qu'un « événement des plus heureux vient de se produire », parce qu'un de nos amis a fait une conférence agricole en compagnie d'hommes politiques d'opinions diamétralement opposées.

Et notre confrère proclame aussitôt qu'un homme politique peut faire appel à tous les concours !

Voyons, il ne faudrait pas exagérer, confrère : les syndicats agricoles, les mutuelles-bétail, les syndicats des planteurs, les comités pour l'installation des fusées paragrêles, réunissent tous les propriétaires qui ont autre chose à faire, dans ces comités, que de parler politique.

Tous, indistinctement, radicaux, cléricaux, socialistes, s'occupent de leurs intérêts personnels purement économiques.

Ce n'est pas la même chose si un homme politique, républicain, fait appel au concours des maires réactionnaires et des militants de l'opposition dans les communes.

Lorsqu'il s'agit de politique, il n'y a que 2 côtés de la barricade. Il faut être d'un côté ou de l'autre.

C'est, du reste, la pensée de notre distingué député qui a déclaré vouloir être à gauche et rester à gauche, sans compromission avec la droite.

L'Union fait donc erreur quand elle se réjouit de l'entente des hommes politiques, avec tous les propriétaires sans distinction de partis, pour réaliser une œuvre purement agricole, et qu'elle feint d'assimiler cette entente avec celle que certains politiques font avec les adversaires au point de vue politique.

Mais l'Union a voulu jeter un nouveau coup de pied au parti radical, car avant les élections, elle s'était permis de pareils gestes regrettables que nous n'avons pas daigné relever. L'élection du 26 avril nous faisait tout oublier.

Au lendemain de cette élection son geste n'est pas beau. Les républicains l'ont trouvé même très vilain.

N'insistons plus et espérons que pour toujours, la politique d'apaisement sera remplacée, dans notre arrondissement, par une politique républicaine, d'union large si l'on veut, — mais nettement et uniquement républicaine.

L. B.

### Conseil d'Etat

Le conseil de préfecture du Lot, appelé à statuer sur les élections municipales auxquelles il a été procédé le 26 octobre 1913, dans la commune de Saint-Hilaire-Bessoniés, annula, par arrêté en date du 28 novembre 1913, l'élection de M. Serres et décida qu'il serait pro-

cedé à un deuxième tour de scrutin. Cet arrêté fut déposé au Conseil d'Etat et par M. Serres et par le préfet du Lot.

La haute assemblée vient d'annuler l'arrêté du conseil de préfecture et de déclarer valable l'élection de M. Serres.

### Belles actions

M. le Préfet du Lot vient d'accorder des gratifications de 10 francs chacune aux nommés Mazeyrie Louis, et Cadène Joseph, de Bretenoux, qui le 30 mars 1914 ont porté secours aux époux Bourgade, en danger de se noyer dans la rivière de la Cère.

### Postes et Télégraphes

Le ministre des postes et télégraphes a décidé, à la date du 9 mai, la suppression de la recette auxiliaire rurale de poste de la commune de Carennac, à partir de la date d'ouverture de l'établissement de facteur-receveur créé dans cette localité par arrêté du 17 mars 1914.

### Gendarmerie

M. Delpon, ancien caporal, désigné par la Compagnie du Lot, est nommé gendarme et affecté dans la 13<sup>e</sup> légion.

### Fête de famille

Dimanche à midi, M. Coueslant, directeur de l'imprimerie du Journal du Lot, avait eu la généreuse amabilité de convier en un banquet, tout le personnel de l'imprimerie.

Le dîner fut servi dans la grande salle de l'Hôtel des Ambassadeurs où autour de longues tables superbement décorées et fleuries prirent place 100 convives, auxquels pour des raisons de deuil ou de maladie quelques autres employés eurent le regret de ne pouvoir venir se joindre.

M<sup>me</sup> Coueslant, M<sup>me</sup> Bedeau, belle sœur de M. Coueslant avaient tenu à assister à cette « fête de famille », comme le déclara avec à propos et émotion le doyen des ouvriers de l'imprimerie, le vénéral conducteur M. Esclavissat, quand, au nom du personnel, avant le dîner, il offrit deux magnifiques gerbes de fleurs à M<sup>me</sup> Coueslant et à M<sup>me</sup> Bedeau. M. Garnal, gendre de M. Coueslant était présent.

C'était en effet une fête de famille, car elle avait pour but, la présentation au personnel de M. Jean Coueslant, comme second patron de l'imprimerie.

Le menu servi par M. Monestier fut délicieux : bonne chère, vins généreux, tout était parfait : du reste, qu'on en juge.

### MENU

Potage aux Perles de Nizan  
Hors-d'œuvre variés  
Poisson  
Saumon sauce Tartare  
Entrées  
Vol au Vent à la Godard  
Filet de Boeuf truffes et Champignons  
Gigots de Mouton à la Catalane  
Légume  
Petits Pois de Prayssac à la Française  
Rôti  
Poulets de grain au Cresson  
Entrées  
Asperges en branches  
Bombe au Moka  
Desserts assortis  
Vins  
Grand Ordinaire Blanc et Rouge  
Gaillac demi-doux  
Cahors 1904  
Champagne frappé  
Café  
Fine Champagne Marie Brizard  
Cherry-Brandy

Dire que les convives firent honneur à ce menu de choix, c'est inutile ; M. Monestier, l'excellent maître d'hôtel, l'a certes constaté quand plats et bouteilles revinrent vides à l'office.

Aussi sommes-nous heureux de lui adresser nos plus vives félicitations.

C'est au milieu de la plus vive gaieté que le repas se poursuivit.

Au dessert, notre excellent et dévoué directeur se leva et, après avoir dit toute sa joie de voir réuni autour de lui tout le personnel, il présenta son fils comme le nouveau, le second patron.

Un mot de sympathie à ses vieux collaborateurs, des souhaits de bonne santé pour tous les convives et pour leur famille, son désir d'une plus longue et toujours aussi amicale collaboration avec tous, permirent à ceux-ci d'applaudir chaleureusement, avec émotion et sincérité le dévoué et sympathique patron qui prouvait une fois de plus l'affection qu'il témoigne à son personnel.

Quelques mots de remerciement étaient dus pour dire à M. Coueslant, à M<sup>me</sup> Coueslant, au jeune et nouveau patron, à toute la famille la reconnaissance de tout le personnel à leur égard.

Nous les avons adressés avec sincérité et nous avons formulé les meilleurs vœux de bonheur pour M. Coueslant et pour sa famille et pour tout le personnel.

Puis, dans des chansons sentimentales... et autres, plusieurs convives femmes et hommes, se firent vigoureusement applaudir.

Ce fut à 4 heures que la fête prit fin et, que chacun quitta la salle du banquet, joyeux d'avoir passé quelques heures de bonne gaieté, et heureux d'exprimer une fois de plus à M. Coueslant, de sincères remerciements.

L. B.

### La foire de la Saint-Clair

La Municipalité de Cahors estimant que l'intérêt général commandait de ne pas déplacer la foire de la St-Clair, une des plus importantes de l'année, a décidé qu'elle se tiendrait le 1<sup>er</sup> juin.

Nous constatons avec plaisir que les municipalités voisines ont pris une décision semblable. Nous lisons, en effet, dans la *Dépêche* à la chronique de la Corrèze :

« L'Administration Municipale, après avis de l'Union des Commerçants, tout en regrettant que certains intérêts particuliers puissent être contrariés par la coïncidence de la foire du 1<sup>er</sup> juin avec le lundi de la Pentecôte, a considéré que l'intérêt général commandait de maintenir cette foire, la plus importante de Tulle, à sa date normale. »

Nous croyons savoir qu'à Agen il en est de même.

### Ecole d'instruction de Cahors

Jeudi 14 mai, septième séance, le matin, à 6 h. 45 : manœuvre à double action ; le soir, à 14 heures, conférence dans la salle d'honneur du 7<sup>e</sup>.

### Nécrologie

Nous apprenons avec regret le malheur qui frappe M. Eibel, conducteur à l'imprimerie du Journal du Lot. Lundi matin, après une douloureuse maladie, sa jeune fille est décédée à l'âge de 8 ans.

Nous prions M. Eibel, et sa famille d'agréer l'expression de nos vives condoléances.

L. B.

### Fondation d'un comité d'initiative

Un comité d'initiative vient d'être fondé à Castelnaud. Son but est d'étudier l'histoire du canton de Castelnaud-Montriat.

Le bureau formé : MM. Valmar, notaire, président ; Blanié, maire ; Blanchard, propriétaire ; Esclavissat, propriétaire ; Ducros, docteur ; Auréjal, propriétaire, vice-présidents ; Sahuc et Godard, secrétaires ; Brocard, trésorier.

### Permissions pour travaux agricoles

A ce sujet nous donnons les renseignements précis qui nous sont demandés :

En ce qui concerne les militaires de la classe 1913, ils pourront obtenir la permission demandée par application d'une circulaire en date du 20 novembre 1913, qui recommande aux chefs de corps d'accorder des permissions aux militaires, fils d'agriculteurs ou exerçant des professions agricoles, au moment des grands travaux des champs, sous la réserve que chaque homme ne pourra obtenir, au cours d'une même année, plus de quarante-cinq jours de permission pour convenance personnelle.

En ce qui concerne les hommes du contingent régis par la loi du 21 mars 1905 (classes 1911 et 1912), ils ne peuvent avoir que quinze jours de permission par an.

Les militaires exerçant antérieurement à leur incorporation la profession d'agriculteur doivent en arrivant au corps, faire connaître les époques de l'année où, en raison de leur métier, ils désirent aller en permission. Cette formalité accomplie, il suffira qu'ils adressent, le moment venu, leurs demandes à leur chef de corps.

### Syndicat des vignerons libres

Dimanche, le dévoué président, M. Fréjaville, est allé organiser une section viticole à Anglars-Juillac.

Cette section, adhérent au syndicat, a constitué ainsi son bureau définitif :

Président, M. Chapt-Aladel, maire ; vice-président, M. Adrien Boutarel ; trésorier, M. Gaston Soulacroup ; secrétaire, M. Camille Hermet.

### Mutualité scolaire

L'Assemblée générale de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors aura lieu le mardi 2 juin 1914, à 11 heures du matin, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

### Ordre du jour :

1. Situation morale de la Société ;
2. Compte rendu financier ;
3. Mouvement du personnel ;
4. Rapport de la Commission d'administration ;
5. Admission et radiation des sociétaires ;
6. Questions diverses.

### Mouvement des vins

L'Officiel publie le mouvement des vins en France, pendant le mois d'avril 1914.

Voici pour le Lot les renseignements suivants :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 10.956 hectolitres. Antérieures : 83.318 hectolitres. Total : 94.274 hectolitres.

Quantités de vins soumise au droit de circulation : 12.440 hectolitres. Antérieures : 83.688 hectolitres. Total : 96.128 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 9.169 hectolitres.

### Tribunal correctionnel

Audience du 11 mai 1914

L'audience de ce jour a été entièrement consacrée à l'affaire Barras, entrepreneur de transport de minerais à Prayssac, et sa gouvernante, inculpée de complicité, dont nous

## LA

## FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

I

— Robert, le moment de dire le mot décisif et définitif approche... Il faut te décider et vaincre l'obstination qui pourrait avoir sa raison d'être si tu n'étais pas sûr du cœur de Juliette, si vous étiez des inconnus et simplement sollicités pour un mariage de convenance, mais qui à l'heure actuelle serait presque injurieuse à son égard. Ecoute et retiens bien ceci : Nous sommes heureux de la tournure des événements qui permet à deux orphelins, à deux cœurs d'élite de combler leurs vœux, de joindre leurs destinées. Que veux-tu de plus ? Quel motif puissant t'oblige-t-il à agir ainsi que tu voudrais le faire ? Ne savons-nous pas que tu es le désintéressé personnellement ? Alors, pas de fausse honte ! Prends la main de Juliette ; elle est digne de toi

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

et que tout cela aboutisse au plus tôt à une entente réciproque.

Robert, ému, étonné plus qu'il ne voulait le paraître, à demi vaincu par les efforts de tous ceux qui l'aimaient éperdument, répondit :

— Devant ces preuves d'inaltérable affection qui me touchent profondément, je ne me sens pas le courage d'opposer un refus décisif. Laissez-moi réfléchir quelques jours encore, laissez mon esprit s'habituer peu à peu à cette idée, à cette transaction. Si vous le permettez, je fixe ma détermination officielle, ma réponse définitive au jour même du retour de M. de Lormel. Je vais me remontrer, mesurer l'étendue de mon malheur si je me privais du contact quotidien de Juliette et je ferai tout ce qu'il dépendra de moi afin que ma réponse soit conforme à vos desirs.

— Non ! cela n'est pas possible, je n'accepte pas cette base de discussion, s'écria Juliette vivement. Ce n'est pas ainsi que se résolvent des fiançailles telles que les nôtres. Il est inadmissible que le futur s'immole, se sacrifie... Si Robert doit toujours avoir présent à l'esprit comme une hantise cette fortune fatidique, je préfère la laisser à d'autres, l'abandonner entièrement, la distribuer aux pauvres, afin qu'elle serve de rançon à mon bonheur.

— Juliette ! Juliette ! laissa échap-

per Robert comme un reproche. Vous n'avez pas le droit de sacrifier ainsi l'avenir ! Cette fortune vous appartient en propre, vous allez rentrer en possession de cet héritage inattendu, et sous aucun prétexte vous ne pouvez vous en dessaisir. M. de Lormel, du reste, ne saurait y consentir sans enfreindre des ordres sacrés. Pour ma part, il me paraît difficile de me rallier à cette idée, de payer des télécommunications futures au prix de cette renonciation.

— Avez-vous bien le droit de dicter ma conduite vous, Robert, qui me réduisez au désespoir avec vos raisonnements spécieux ? Ne suis-je pas libre de mes actes ? Et si vous accueillez trop favorablement la voix de votre conscience pour refuser la proposition qui vous est faite, de quel droit m'empêchez-vous d'obéir à la mienne qui m'ordonne d'agir ainsi que je vais le faire ?

— Quelles sont donc vos intentions ? Je vous le demande en grâce : ne vous laissez pas aller à quelque acte irréparable. Réfléchissez avant d'agir.

— Laissez-moi faire. En agissant comme j'en ai l'intention, je libère ma conscience, je supprime l'obstacle qui s'oppose à notre bonheur commun.

S'adressant directement à M. de Lormel, Juliette s'expliqua plus clai-

rement :

— Vous m'avez dit, mon cher cousin, que grâce à des placements avantageux vous aviez pu doubler la somme que vous avez laissée mon père.

— C'est-à-dire que...

— Pas de sous-entendu, M. le baron... Nous touchons à un point douloureux de notre histoire commune. J'ai donc le droit d'être exactement renseignée et de disposer de cette somme comme je l'entendrai, d'en faire l'usage qu'il me conviendra.

— A ta majorité, mais non avant, ne l'oublie pas.

— La loi s'oppose-t-elle donc à ce que je rentre immédiatement en possession de l'héritage qui m'appartient ?

— Mais parfaitement ! Le mariage pourrait peut-être l'émaner et faciliter les démarches.

— Vous n'êtes donc pas sûr de ce que vous avancez ?

— Dame, non ; les lois sont si complexes et si mal définies qu'elles restent à peine compréhensibles pour messieurs les officiers ministériels.

— Un avocat, un avoué pourraient en tous cas faire cesser l'incertitude dans laquelle je me trouve ?

— Mais... sans doute.

— Eh bien ! dans ces conditions je vous prierais de me confier les pièces que vous devez avoir en votre possession afin que je puisse consul-

ter...

— De quelles pièces veux-tu parler, Juliette ?

— Des pièces que mes parents ont dû vous laisser entre les mains lors de leur départ. Car je suppose qu'ils vous ont légué autre chose que leurs billets de banque : des titres par exemple ; des instructions pour gérer leur patrimoine ; que sais-je encore ?

Le baron et sa sœur se regardaient à la dérobée. Le raisonnement de Juliette les déroutait. C'était cependant la sagesse même. Et personne n'eût trouvé à redire à ce qu'elle avançait.

Ils n'avaient jamais songé à cela ! Pouvaient-ils supposer que la petite orpheline, devenue grande, demanderait des comptes, ou du moins voudrait savoir l'origine, la nature et tout ce qui concernait l'héritage qu'on lui promettait ?

Surpris par cette question directe, le frère et la sœur conservaient le silence le plus absolu. Leurs yeux cependant ne restaient pas inactifs ; ils se consultaient du regard, mais Juliette ne perdait pas un signe de leur muette correspondance.

— J'attends la réponse, articula doucement la jeune fille. Il me semble que ma demande est toute naturelle et qu'il n'y a nul besoin de ces airs de mystérieux complot pour satisfaire ma légitime curiosité.

— Il est parfois difficile de donner

satisfaction aux demandes les plus simples. Je n'ai en ma possession aucun papier, je n'ai jamais eu en mains de titres et tout ce que ton père m'a laissé a été scrupuleusement placé en lieu sûr.

Irritée légèrement, Juliette ne parvenait pas à saisir cette nuance, cette restriction qu'elle devinait, qu'elle sentait, et dont elle aurait voulu voir l'objet d'un développement plus circonstancié.

— Cela m'étonne profondément que mes parents, quelque confiance qu'ils aient en vous, ne vous aient pas donné la moindre instruction écrite, que vous n'en ayez pas réclamé vous-même, ne serait-ce que pour justifier plus tard, si besoin était, l'emploi de leurs capitaux. Partant pour un voyage très long, hérisse de difficultés et de dangers, ils ont dû, c'est certain, le contraire m'étonnerait fort, vous confier des papiers que vous n'intéressent. Si vous ne les avez pas en votre possession, si vous vous refusez à les montrer, cela m'autoriserait à supposer d'abord, à croire ensuite, qu'en fait d'héritage ils ne me laissent que l'espoir !

— Oh ! Juliette ! dirent ensemble le baron et sa sœur.

Impénétrable, semblant douée d'une vision surnaturelle, Juliette implorait :

(A suivre).

avons donné tous les détails à la suite des audiences sur cette affaire.

M. Lacomme, substitut du procureur de la République, dans son réquisitoire très documenté, a demandé au tribunal que la loi de 1905 sur la répression des fraudes et des tromperies soit rigoureusement appliquée aux deux prévenus.

M. Dazou, du barreau d'Agen, défenseur de Barras (inculpé de tromperie sur la quantité de remise par le transporteur de minerais), et M. de Valon, pour la gouvernante de Barras (inculpée de complicité), demandent l'acquiescement de leurs clients.

Le jugement de cette affaire est renvoyé à huitaine.

Un vagabond, qui devait comparaître devant le tribunal, a demandé l'assistance d'un avocat. Affaire ajournée.

### Grand Cirque Bureau

Nous rappelons que c'est mercredi 13 mai qu'arrivera dans notre ville le grand Cirque Bureau. Il débutera le soir même par une brillante représentation.

Jeudi, le Cirque Bureau qui séjournera pendant 5 jours à Cahors, donnera une représentation en matinée, à 2 heures.

## Arrondissement de Cahors

### Lalbenque

Réunion de la commission cantonale. — La commission cantonale d'assistance aux familles nombreuses, réunie mardi dernier, à la mairie, salle du prétoire, sous la présidence de M. Laviale juge de paix, a approuvé, à l'unanimité, la réclamation formée par M. le Préfet du Lot, contre la décision du conseil municipal de la commune de Belfort qui avait inscrit les sieurs Louis Giles et Pierre Bro, sur la liste d'assistance aux familles nombreuses et en a ordonné la radiation.

Dans la même séance, la commission, après avoir examiné la réclamation de M. le Préfet contre le sieur Clément Bonhomme de Belmont, qui avait été inscrit, par le conseil municipal, pour deux allocations sur la liste d'assistance aux familles nombreuses, reconnaît le bien fondé de la réclamation préfectorale et ordonne, à la majorité, que le sieur Bonhomme (Clément) ne sera inscrit que pour une allocation sur la dite liste.

### Albas

Nos compatriotes. — Dans sa dernière séance l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse a fêté le jubilé académique de Monsieur Hallberg, professeur de faculté en retraite.

La docte assemblée était présidée par M. Marchal, modérateur. Autour de lui avaient pris place ses confrères : M. Sabatié, membre de l'Institut, François de Gélis, Paul Bressolles, Gabriel Depexre, Fr. Tresserre, Declareuil, colonel Perrossier etc.

M. Marchal, doyen et modérateur adressa à M. Hallberg une touchante allocution. Il rappela sa longue carrière de travail, d'honneur et de talent, ses succès de professeur et de conférencier, qui lui ouvrirent les portes de l'Académie le 27 Janvier 1889 en étudiant le rôle de la Poésie dans l'Education.

Dans sa vie académique comme dans sa carrière universitaire M. Hallberg ne connut que des succès et ne trouva que des amis. Les vingt-cinq années récentes ne lui ont rien enlevé de son aimable bienveillance, de son alerte jeunesse et l'Académie en félicitant l'excellent et distingué mainteneur espère avoir la joie de le posséder encore bien longtemps : Ad multos annos !

Et M. Marchal remet à notre éminent compatriote le jeton d'or du jubilaire.

M. Hallberg visiblement ému se lève et remercie ses confrères en leur adressant le charmant sonnet que nous reproduisons :

Pourquoi gémissions-nous sous le poids des années !  
Nous n'avons plus, c'est vrai, les Ris et les Amours  
Qui de notre jeunesse embellissaient les cours ;  
Autres sont nos plaisirs, autres nos destinées.

Voyant de cheveux blancs nos têtes couronnées,  
La jeunesse salue en nous les anciens jours ;  
Et Dieu nous donne enfin d'échapper sans douleurs,  
Sans regrets, sans remords, nos longues randonnées ;

Non sans joie ! En ce beau foyer de l'avenir  
Animé par la Muse et par Clémence, Isaure,  
Le vieillard une fois se rajoint encore !  
Les écus trestres passés sont prêts à refluer ;  
Votre médaille, amis trop aimables, redore  
Le pâle éclat des ans et leur doux souvenir.

M. Hallberg ainsi que M. Marchal obtinrent le plus vif et le plus sympathique succès.

Qu'il nous soit permis à notre tour d'adresser nos respectueuses félicitations à notre éminent compatriote.

La population albassienne qui a pour M. Hallberg la plus grande estime apprendra avec plaisir la nouvelle distinction dont il a été l'objet.

L. L.

### Montcuq

Grandes Fêtes de l'éclairage à l'acétylène et des fleurs. — Les 23, 24 et 25 mai auront lieu de grandes fêtes organisées avec le concours de la municipalité. En voici le programme : Samedi 23 mai, à sept heures, an-

nonce des fêtes par des salves d'artillerie. A huit heures du soir, retraite aux flambeaux, avec le concours de la Lyre Montcuquoise. Départ du ballon *le Fleurus*. A neuf heures, grand bal au faubourg St-Privat.

Dimanche 24 mai, à neuf heures et demie, tour de ville par la musique en tête. A onze heures, apéritif-concert. A deux heures et demie du soir, grandes courses de bicyclettes ; prix importants, qui seront annoncés ultérieurement dans les journaux. A quatre heures, concours d'automobiles, voiture bicyclettes fleuries. Bataille de fleurs. A cinq heures, concert de la Lyre montcuquoise sur les Promenades. A six heures, bal champêtre. A huit heures, retraite aux flambeaux, illuminations « a giorno ». Ambrassement de la ville et de la tour. Jet d'eau lumineux. Allumage de la rampe à acétylène. A huit heures et demie, brillant feu d'artifice. A neuf heures, grand bal de nuit sur les Promenades.

Lundi 25 mai à neuf heures et demie, promenade de la musique en ville. A deux heures du soir, jeux divers. A quatre heures, bal. A huit heures et demie, retraite aux flambeaux ; départ du ballon *l'Eclipse*. A neuf heures, grand bal. A minuit, clôture des fêtes.

Foire du 9 mai. — Malgré que la journée ait été froide, la foire a été très belle et avait attiré beaucoup de monde. On avait amené 1.000 paires de bœufs. Voici les cours pratiqués. Bœufs, de 800 à 900 fr. ; veaux, 1 fr. à 1 fr. 50 le kilo, suivant qualité. Poules, de 2 fr. 50 à 3 fr. la pièce ; poullets, de 3 à 4 fr. la paire. Œufs, de 80 à 90 c. la douzaine. Pigeons, de 1 fr. à 1 fr. 25 la pièce. Blé, de 17 à 18 fr. l'hectolitre ; maïs, 17 fr. 50 l'hectolitre ; avoine, de 10 à 11 fr. 50 l'hectolitre.

### Puy-l'Évêque

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que M. Paul Boisse, fils de notre ami Ernest Boisse, vient de subir avec succès les examens du concours pour l'obtention des bourses de l'École de commerce accordées par la ville de Paris. Il y a obtenu le numéro 3.

Foire de mai. — Coïncidant avec d'autres foires, notre foire de mai n'a pas eu son importance habituelle. Voici les cours : Quelques bœufs de boucherie se sont vendus de 40 à 42 fr. les 50 kilos ; les bœufs d'attelage se payaient de 800 à 1000 fr. la paire, suivant la force ; jeunes bœufs, 500 à 700 fr. ; vaches de travail, 600 à 700 fr. la paire.

Marché aux moutons. Pour la boucherie, 95 centimes à 1 fr. le kilo ; brebis avec couple 50 à 55 fr. moutons de race, 40 à 50 fr. ; moutons communs, 20 à 25 fr. ; agneaux, 18 à 22 fr. le tout la pièce.

Marché aux porcs. Porcelets 25 à 40 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

### Mauroux

Fête locale. — C'est dimanche prochain, 17 mai, qu'aura lieu la fête annuelle dans notre localité. Voici le programme de ces fêtes : Le samedi 16, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; le soir retraite aux flambeaux.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le dimanche, à 5 heures du matin, réveil par des salves d'artillerie ; à 9 heures, tour de ville en musique ; à 10 heures, distribution de bouquets, de 2 à 3 heures de l'après-midi jeux divers (course aux grenouilles, jeux de la ficelle, de la cruche, etc.) ; à 3 h. 30, grandes courses de bicyclettes : 1<sup>er</sup> prix, 15 francs ; 2<sup>e</sup> prix, 10 francs ; 3<sup>e</sup> prix, 5 francs ; les engagements, fixés à 1 franc, seront reçus jusqu'au départ des courses ; à 4 h. 30, départ du ballon « l'Épatant » ; à 5 heures, grand bal champêtre avec orchestre de choix ; à 9 h. 30, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, grand bal de nuit, bataille de confetti ; à minuit, grande retraite aux flambeaux pour clôturer la fête.

Le tribunal prononce en outre trois condamnations à 50 fr. d'amende pour délits de chasse sans permis.

### Biars

L'école enfantine. — Notre dévoué maire, M. Molinié a reçu en communication, une lettre adressée à M. Loubet, sénateur, concernant la création du poste de la classe enfantine. Voici le texte de cette lettre :

« Paris, le 6 mai 1914.

« Monsieur le Sénateur,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un projet de création d'une Ecole enfantine à annexer à l'école mixte de la commune de Biars.

« J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'approuver la délibération prise par le conseil départemental de l'enseignement primaire en faveur de ce projet.

« Agréez, monsieur le sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

René VIVIANI.

### Lissac et Mouret

Obsèques civiles. — Dimanche ont été célébrées les obsèques civiles de la dame veuve Counort, débitante de tabacs.

Un très grand nombre de parents et d'amis ont tenu à accompagner cette dame jusqu'à la tombe.

Nos condoléances à sa famille.

### Larnagol

Tournée du contrôleur. — Le contrôleur des contributions directes sera en tournée de mutations à Larnagol, vendredi prochain 15 mai.

Echos de la fête. — Favorisée par un temps splendide, la fête locale de Larnagol a été très belle.

Dans l'après-midi de dimanche, la place publique et les quais qui bordent le Lot, magnifiquement pavés de verdure et de drapeaux, étaient particulièrement animés.

### Marclhac

Contributions directes. — Les contribuables sont prévenus que le contrôleur des contributions directes arrivera le lundi 18 mai, à huit heures du matin, à la mairie, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1914.

Le contrôleur rédigea, de concert avec le maire et les répartiteurs, les états de mutation concernant les contributions personnelle et mobilière, des portes et fenêtres. Il revisera l'état matrice des prestations. Il recueillera, en outre, les renseignements relatifs à la contribution des patentes.

La foire. — Notre foire du 6 mai a été relativement importante. Le temps menaçant et quelques légères ondées n'avaient pas empêché de nombreux propriétaires d'amener leurs bestiaux, notamment des agneaux et des porcelets.

Les agneaux se sont vendus de 20 à 35 fr. pièce et les porcelets de 15 à 35 fr. suivant qualité et grosseur.

Le jardinage apporté a été rapidement vendu à de bons prix.

Les nombreux marchands étalagistes ont fait bonne recette.

### Espédaillac

Dans les tabacs. — M. Lalo, commis de culture à Livernon, vient d'être appelé à la résidence de Vayrac.

Par son intelligence, par son affabilité envers tous M. Lalo avait su, tout en faisant scrupuleusement son service, s'attirer l'estime et l'affection de tous les planteurs.

Aussi nous ne voulons pas laisser partir cet excellent fonctionnaire sans lui adresser avec nos félicitations pour un avancement bien mérité, l'expression des regrets que nous cause son départ.

A. M. Delbreil, mari de notre sympathique institutrice, son successeur, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Chez les notaires. — La chambre de discipline des notaires est ainsi constituée pour l'année 1914 :

Président, M<sup>e</sup> Bourdét, à Milhac ; syndic, M<sup>e</sup> Delor, à Gramat ; secrétaire, M<sup>e</sup> Linol, à Gourdon ; rapporteur, M<sup>e</sup> Noulhac, à Martel ; trésorier, M<sup>e</sup> Soulacroup, à Calès ; membres, M<sup>e</sup> Lamothe, à Saint-Sozy, et M<sup>e</sup> Pécout, à Dégagnac.

### Gramat

Concours de la race ovine. — La commission d'organisation du concours spécial de la race ovine des causses du Lot a décidé que le concours aurait lieu en 1914 à Gramat, le dimanche 21 juin prochain.

Ce concours aura, cette année, une importance particulière.

### Labastide-Murat

Morte en rentrant des obsèques. — Ces jours derniers, un peu avant la tombée de la nuit, Mme veuve Célestine Janis, originaire de Saint-Sauveur-la-Vallée, domestique au service de M. Bergougnoux, curé de la paroisse de Goudou, près Labastide-Murat, venant d'assister aux obsèques d'un prêtre, se sentait tout à coup indisposée et appelait à son secours. Vite, on s'empressa autour d'elle pendant qu'en toute hâte une personne obligée allait quérir M. le docteur Alayrac. Mais tous les soins furent inutiles : quelques instants après, la malheureuse servante succombait à une rupture d'anévrisme.

### Martel

Société musicale La Martelaise. — Dimanche dernier, notre vaillante société musicale a fait sa première sortie de l'année : elle nous a donné un brillant concert sur la place Gambetta, de 4 h. 30 à 5 h. 30.

Cette jeune société nous a joué quelques beaux morceaux de son répertoire et a été très applaudie par une nombreuse assistance.

Nous souhaitons qu'elle ne s'arrête pas à ce beau succès et que de temps en temps, maintenant que les journées seront belles, elle nous fasse de ces agréables surprises.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Billets d'excursion

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire : 1<sup>re</sup> classe : 86 francs — 2<sup>e</sup> classe : 63 francs. Durée : 30 jours avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

2<sup>e</sup> Itinéraire : 1

